



Règlement intérieur Espace Jeunes de Concarneau 2017-2018

L'Espace Jeunes est ouvert à tous et l'accueil se fait dans le respect de l'autre, le partage, la tolérance et la laïcité. Les jeunes doivent faire preuve de respect et de politesse envers l'ensemble des personnes qu'ils croiseront lors de l'ensemble des activités proposées par le service. Les locaux et le matériel mis à disposition ne doivent faire l'objet d'aucune dégradation et doivent être utilisés dans leurs fonctionnalités premières.

ARTICLE 1 : Généralités

Les bureaux administratifs de l'Espace Jeunes de Concarneau se situent 116 avenue de la gare, 29900 Concarneau. Tel : 02.98.60.44.00 - Tel.Port. : 06.48.71.71.24 - mail: espacejeunes@concarneau.fr.

L'Espace jeunes de Concarneau accueille les adolescents de 10 à 17 ans sur les sites de :

- Kerandon au 116 avenue de la gare 29900 Concarneau ;
- Lanriec au 182 rue de Lanriec 29900 Concarneau.

L'Espace Jeunes de Concarneau est un accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère.

ARTICLE 2 : Période de fonctionnement - horaires d'ouverture

Pendant les périodes scolaires, l'Espace Jeunes est ouvert sur les sites de Kerandon et de Lanriec les Mercredis et Samedis de 14h00 à 18h00 et les Vendredis de 17h00 à 19h00 sur le site de Kerandon.

Des permanences administratives sont ouvertes les Mercredis et Samedis de 10h à 12h sur le site de Kerandon.

Pendant les vacances, les locaux de l'Espace Jeunes sont ouverts du Lundi au Vendredi suivant la programmation de la période.

Article 3 : Conditions d'accueil

Les locaux, les temps d'accueil, les activités, les sorties et les camps de l'Espace Jeunes de Concarneau sont accessibles à tous les jeunes détenteurs de la Carte Animation Jeunesse.

A son arrivée, chaque jeune doit présenter sa Carte Animation Jeunesse et s'inscrire sur la fiche de présence. Les heures d'arrivée et de départ définitif de la journée sont à spécifier.

ARTICLE 4 : Modalités d'adhésion

L'accueil d'un jeune est soumis à une adhésion préalable obligatoire à remettre en main propre ou par courrier au bureau de l'Espace Jeunes de Concarneau au 116 avenue de la Gare 29900 Concarneau.

Pour chaque demande d'adhésion les éléments suivants sont à fournir :

- Fiche de renseignements complétée ;
- Fiche sanitaire de liaison (fiche CERFA 10008*02) complétée et mise sous enveloppe ;
- Projet d'Accueil Individualisé (Pour les jeunes concernés par des allergies ou des problèmes de santé) ;
- Cotisation : **6.00€** (tarif du 01/09/2017 au 31/08/2018).
- 2 photos d'identité récentes

Lors de son adhésion, chaque jeune se voit alors remettre une carte nominative qui lui permet de bénéficier d'avantages dans différentes structures de la ville. Les partenariats sont redéfinis chaque année et seront expliqués par les animateurs dès lors que la demande sera faite.

ARTICLE 5 : Inscription aux activités, stages, camps :

Avant chaque période (entre deux périodes de vacances scolaires ou pour des vacances scolaires), un programme d'activités et une fiche d'inscription sont mis à disposition dans différentes structures de la ville.

La fiche d'inscription doit être renvoyée au bureau de l'Espace Jeunes signée par l'ado et un de ses parents ou responsable légal sinon elle ne sera pas prise en compte.

Les accueils informels ne nécessitent pas de remplir une fiche d'inscription.

Toute inscription est ferme et définitive. Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

Pour le bon déroulement des activités, il est souhaitable que chaque jeune arrive à son début et reparte à la fin, suivant les horaires mentionnés sur le programme.

ARTICLE 6 : Tarifs - Facturation - Paiement

L'adhésion 2017-2018 à l'Espace Jeunes de Concarneau est valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, coûte 6,00€ et permet l'acquisition de la Carte Animation Jeunesse pour la même période.

Sur chaque programme et pour chaque activité, il est mentionné : le nombre de place maximum, si l'activité est gratuite ou payante, et si c'est le cas combien elle sera facturée (au forfait ou selon le Quotient Familial).

Les tarifs sont votés tous les ans par le Conseil Municipal et sont à votre disposition sur demande.

Les factures sont adressées chaque fin de mois à l'adresse indiquée sur lors de l'inscription.

ARTICLE 7 : Santé des jeunes

Les jeunes ne peuvent pas être accueillis à l'Espace Jeunes en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré au jeune sans prescription médicale.

En cas de traitement, remplir une fiche de PAI et ne pas oublier de faire une copie de l'ordonnance du médecin. En cas de maladie ou d'accident survenant pendant l'accueil à l'Espace Jeunes, le responsable en informera aussitôt les parents ou responsables légaux et ils décideront immédiatement de la conduite à tenir.

Le responsable peut prendre l'initiative d'appeler lui même le médecin ou les services d'urgence si l'état du jeune le nécessite ou s'il n'arrive pas à joindre les parents. Il tiendra informés les parents de l'évolution de la situation.

ARTICLE 8 : Vêtements et objets personnels

Il est souhaitable que les vêtements des ados soient adaptés aux activités pratiquées. Les téléphones portables, consoles, MP3 ou appareils photos sont tolérés à l'Espace Jeunes dans la mesure où ils sont utilisés avec parcimonie et dans le respect des autres pendant les temps d'accueil ou d'activité.

L'Espace Jeunes ni même l'équipe d'animation ne peuvent être tenue pour responsables de la perte, de la détérioration ou du vol d'un de ces objets.

Les armes (quelle que soit leur catégorie), couteaux, répliques d'armes, "soft-air" ou lanceurs de paintball sont interdits pendant tous les temps d'accueil de l'Espace Jeunes de Concarneau.

ARTICLE 9 : Tabac, alcool et drogues

En accord avec la législation :

Les drogues illicites sont interdites de possession, d'usage, d'incitation à l'usage ou de trafic dans les locaux de l'Espace Jeunes et à ses abords lors des temps d'accueil, d'activités, de sorties ou de camps de l'Espace Jeunes.

L'usage de boisson alcoolisée quelles qu'elles soient est interdit dans les locaux et aux abords de l'Espace Jeunes lors de tous les temps d'accueil, d'activités, de sorties ou de camps organisés par l'Espace Jeunes.

Le code de la santé publique interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif, qu'ils soient fermés, couverts ou non. De plus, il ne peut pas être aménagé d'emplacement mis à la disposition des fumeurs dans les centres ou établissement accueillant des mineurs.

L'Espace Jeunes de Concarneau est donc non fumeur dans l'ensemble de ses bâtiments et sites ainsi qu'à leurs abords lors de tous les temps d'accueil, d'activités, de sorties ou de camps.